

40/4 • GARANTIE • 40/4 • GARANTIE • 40/4 • GARANTIE • 40/4



## 40/4 GARANTIE

HOWE a/s, une filiale entièrement détenue par le CF Group, USA, fabrique des produits de grande qualité et très fonctionnels, et garantit ses produits contre tout vice de matériau et de fabrication comme suit.

Depuis le 1er janvier 1992, HOWE a/s garantit toutes les chaises de la collection 40/4 signée David Rowland pour une période de 10 (dix) ans contre les bris de soudure, défauts de matériaux, vices de fabrication et résistance dans des conditions d'utilisation normales. La garantie court à partir de la date d'expédition.

La garantie HOWE devient caduque si le produit montre des signes de mauvaise utilisation ou manipulation, ou de tout autre type de dommage physique. La garantie HOWE ne s'applique pas aux parties sujettes à une usure normale au fil de l'utilisation du produit.

La garantie HOWE de 10 ans exclut les revêtements des assises et dossiers des chaises ainsi que les solutions « sur mesure » non testés en usine.

Nous soumettons régulièrement nos produits à des tests en laboratoire et en régie propre pour vérifier la conformité à nos propres impératifs stricts. Nous garantissons nos assises, dossiers, revêtements et cadres. Nous sommes convaincus que les produits de qualité que nous expédions répondent à tous vos besoins.